

LA COLONISATION ET LES MUTATIONS SOCIOPOLITIQUES EN PAYS CERMA (BURKINA FASO) DE 1898 AUX ANNEES 2010

Kakiswendépoulmdé Marcel Marie Anselme LALSAGA

Assistant à l'Université Nazi Boni/Burkina Faso

kammanl@outlook.fr

Kamya SOULAMA

Assistant à l'Université de Fada N'Gourma/Burkina Faso

kamyasoulama@yahoo.fr

Résumé

L'installation des Ciraamba ou Gonin sur leur site actuel au Burkina Faso se situe au XVIII^e et XIX^e siècles. Au plan sociopolitique, il s'agit d'un peuple à organisation politique non centralisée. L'équilibre social était cependant assuré par des institutions comme le chef de terre, le charlatan, les maîtres d'initiation, les jãnaamba, le patriarche de la famille et bien d'autres. À partir de 1898, les membres de cette communauté sociolinguistique ont vécu sous domination coloniale. Plusieurs aspects de la société ont connu des mutations. Quel a été l'impact de la colonisation sur l'organisation sociopolitique en pays gonin ? Pour répondre à cette interrogation, nous avons adopté une approche qualitative basée sur les enquêtes orales, l'observation et les documents scientifiques existants. Cette contribution entend montrer le lien étroit entre la colonisation et l'apparition de la chefferie de village et de canton en pays cerma.

Il ressort que le régime colonial a opéré des transformations sociopolitiques en pays cerma. Cela est visible travers la création de « toute pièce » de la chefferie de village et de canton. Les Ciraamba pour la plupart n'ont pas été réceptifs à ces nouvelles institutions. Ce faisant, leurs acteurs n'ont pas bénéficié du respect et de la considération qui convenaient.

Mots-clés : *Ciraamba, Colonisation, Politique, Mutations, Chefferie*

Abstract

The Ciraamba or Gonin settled on their current site in Burkina Faso in the eighteenth and nineteenth centuries. At the political level, it is a people with a non-centralized socio-political organization. However, social equilibrium was ensured by institutions such as the land chief, the charlatan, the initiation masters, the jãnaamba, and the patriarch of the family and many more. From 1898 onwards, the members of this sociolinguistic community lived under colonial domination. Several aspects of society have undergone changes. What was the impact of colonization on sociopolitical organization in Gonin country? To answer this question, we adopted a qualitative approach based on oral surveys, observation and works existing scientists. This contribution aims to show the close link between colonization and the emergence of village and township chiefdom in Cerma country.

It appears that the colonial regime brought about sociopolitical transformations in Cerma country. This can be seen in the creation of the village and township chiefdom from scratch. The

Ciraamba for the most part were not receptive to these new institutions. In doing so, their actors have not been given the respect and consideration they deserve.

Keywords : *Ciraamba, Colonization, Politics, Mutations, Chiefdom*

Introduction

L'installation des *Ciraamba* ou Gouin sur leur site actuel dans les départements de Soubakaniédougou, Niangoloko et Banfora se situe aux XVIII^e et XIX^e siècles (Hebert, 1969 :15 ; Tauxier, 1933 : 54 ; Vassallucci, 1988 : 141). Une fois sur ce site, les membres de cette communauté sociolinguistique ont continué à vivre les différents aspects de leur culture. Au plan social, le peuple gouin est bilinéaire à dominance matrilineaire (Dacher, 1987 : 45). Il s'agit en effet d'une société matrilineaire au sein de laquelle l'enfant est supposé appartenir à la famille de sa mère. Cependant, des liens forts, voire très forts, une relation intime existe entre le père et son fils (Soulama, 2022 : 60-61). Dans le domaine matrimonial, la société *cerma* se caractérise par la double union : le *dOrru* ou mariage provisoire et le *casinni* ou mariage définitif (Soulama, 2022 : 103). Dans le domaine politique, les *Ciraamba* sont un peuple à pouvoir politique non centralisé. L'absence de chef suprême, qui ne signifie cependant pas une situation d'anarchie, est contrebalancée par l'existence d'éléments dits d'équilibre qui participent au bon fonctionnement de la société.

Par ailleurs, à partir de la fin du XIX^e siècle, le pays *cerma* a vécu sous le régime colonial. La colonisation a été un facteur profond de mutations socioculturelles en pays *cerma*. Tous les pans de la société ont en effet connu plus ou moins des bouleversements : l'économie, la religion, la culture. Dans ce contexte de mutations généralisées, l'on est en droit de s'interroger sur l'impact de la colonisation sur l'organisation politique en pays gouin. La colonisation a-t-elle opéré des mutations politiques chez les *Ciraamba* ? Comment ces mutations se sont-elles manifestées ? Quelles ont été les conséquences de ces mutations sociopolitiques ?

Nous considérons que la colonisation a opéré des mutations sociopolitiques en pays gouin. Celles-ci se sont manifestées par la création de la chefferie de village et de canton. Au nombre des conséquences de cette innovation politique, l'on a les conflits de compétences et le peu d'audience dont bénéficient ces nouveaux acteurs politiques. Pour l'étayer, nous avons opté pour une approche qualitative (Poisson, 1983 : 371) basée sur les enquêtes orales,

l'observation et l'exploitation des travaux scientifiques existants. L'observation a été faite lors des visites chez des chefs de canton et de village du pays gouin afin de s'enquérir de leurs conditions de vie. Les enquêtes orales ont été entreprises auprès de ces mêmes nouveaux acteurs politiques et de leur entourage. Les ouvrages scientifiques existants notamment les articles, les livres, les mémoires et les thèses concernent l'Ethnologie, l'Histoire, la Géographie. En tout état de cause, nous avons eu recours à plusieurs moyens de collecte de données dans cette étude. S'il est vrai qu'il y a une complémentarité entre ces différentes méthodes de collecte d'informations, force est de reconnaître que les ouvrages publiés ou non ont largement contribué à l'élaboration du présent article. Cette contribution entend montrer d'une part l'impact de la colonisation sur la société *cerma* et d'autre part, le lien étroit entre l'apparition de la chefferie de village et de canton et la domination coloniale en pays gouin.

Pour répondre aux questions de recherche posées plus haut, nous analysons d'abord l'organisation sociopolitique du pays gouin précolonial, ensuite quelques aspects de son expansion coloniale, enfin l'impact de la colonisation sur la structure sociopolitique de ce pays.

1. L'organisation politique du pays *cerma* précolonial

Une fois sur leur site actuel à l'Ouest du Burkina Faso, notamment dans la province de la Comoé, les *Ciraamba* ont continué de vivre leurs habitudes socioculturelles. Comme la quasi-totalité des peuples de l'Ouest et du Sud-ouest du Burkina Faso actuel, les Gouin sont dépourvus de pouvoir centralisé (Dacher, 1997 : 10). C'est dire qu'en leur sein, il n'y a pas de chef suprême, d'autorité centrale autour duquel toute la communauté est mobilisée. Cette absence de roi ne doit pas être perçue comme un état d'infériorité par rapport aux sociétés à structure politique centralisée. Elle ne doit pas non plus donner à interpréter une dynamique d'anarchie et de désordre chez les *Ciraamba*. Un examen minutieux de la société *cerma* permet de constater que le pouvoir central dont il est question a été morcelé et confié à des institutions. Chacune d'elle participait à la gestion du pouvoir politique en pays gouin en fonction de la parcelle de pouvoir qui lui a été confiée.

- La chefferie de terre

C'est le premier occupant de la terre qui occupait la fonction de chef de terre. Par la suite, la fonction a été perpétuée par sa

descendance. Il était chargé du rite de purification de la terre et de tous les autres cultes telluriques. Il arrive souvent qu'il y ait plusieurs quartiers dans certains villages. Dans lesdits villages, il y a plusieurs chefs de terre chargés chacun de gérer les affaires foncières dans sa zone. C'est le *nellejigãntieyo* ou prêtre du culte villageois ou le *hiemajigãntieyo* ou prêtre du culte à la terre (Dacher, 1987 : 47). L'on retient que les acteurs de cette institution géraient une parcelle de pouvoir à savoir les affaires foncières.

- Les *fãnaamba*

Chez les *Ciraamba*, il y a plusieurs types de *fãnaamba* au nombre desquels l'on peut citer les musiciens et les fossoyeurs. Ces deux fonctions sont mystiques et se transmettent de père en fils (Dacher, 1984 : 14). Les premiers, c'est-à-dire les *faimarma* ou musiciens, étaient omniprésents à toutes les cérémonies ou activités : les mariages, les funérailles et les travaux champêtres. Quant aux seconds, les *fajfourema* ou fossoyeurs, ils entraient en action en cas de décès. Ce sont eux qui étaient chargés de l'excavation de la tombe traditionnelle *cerma*, le *baadule*, et de l'inhumation du défunt¹. Ce groupe de par ses parcelles de pouvoir jouait un rôle indéniable dans le fonctionnement de la société en pays gouin.

- Les *kpãnciermba* (*tũntũnaamba*) ou les forgerons

En pays gouin, les forgerons, à l'origine, appartenaient à des peuples incorrectement appelés Senoufo². Dans la croyance *cerma*, le pouvoir des forgerons étaient supérieurs à celui des autres hommes car ils ont été les premiers à être créés par Dieu. Par conséquent, les fétiches de ce groupe magico-religieux étaient plus redoutés parce qu'ils auraient des origines célestes. La forge, leur atelier ou lieu de travail, était un endroit sacré (Holder, 2001 : 121) où les litiges entre les membres de cette communauté ethnolinguistique étaient réglés (Dacher, 1984 : 166-167). L'on constate là aussi que le forgeron, en plus de la fabrication du matériel nécessaire à l'activité agricole, tenait un rôle sociopolitique d'importance, celui de la résolution des conflits.

- Les *dogotaamba* ou maîtres d'initiation

L'initiation au *dogo* occupait une place de choix chez les *Ciraamba*. Le rite d'initiation en pays gouin a un lien étroit avec

¹. Séance d'observation de rite d'inhumation dans le village de Bounouna en 2019

². Ce nom regroupe plusieurs peuples qui sont très tôt entrés en contact avec les Dioula. Il s'agit des Koulèlè, des Tabгаа, des Niangolo, des Nanèrge, ...

l'institution ancestrale puisqu'il est supposé mettre le Gouin sur la voie des ancêtres (Dacher, 1987 : 108). Ceux-ci sont incontournables dans la vie des Gouin. Toute la vie des membres de cette communauté sociolinguistique est en effet marquée par le culte ancestral. L'enfant gouin, à sa naissance, est présenté aux ancêtres du matrilignage symbolisés par un autel. Une fois adulte, il n'entreprend rien sans au préalable demander l'aval des ancêtres. À sa mort, le dernier rite *post-mortem* est le *tayhalla* ou le dépôt de la pierre sur l'autel des ancêtres, qui constitue la dernière étape du processus d'ancestralisation du défunt (Soulama, 2022 : 102). Les maîtres d'initiation à travers leurs enseignements permettent au Gouin d'être un homme dans toute sa complétude. Considérés comme des procréateurs de l'homme gouin (Louis-Vincent et Luneau, 1975 : 252), ils jouent un rôle central dans la société *cerma*.

- Les *fĩintaamba* ou les guérisseurs

Chez les Gouin, les guérisseurs constituent un groupe socioreligieux craint et respecté. Les *fĩintaamba* en pays *cerma* étaient des acteurs de la santé globale dans la mesure où ils administraient des soins de santé aux populations quel que soit le type de maladie (Soulama, 2022 : 64). Selon les *Ciraamba*, il existe deux types de maladies. D'une part, il y en a qui sont d'ordre physiologique ; d'autre part, il y a celles qui résultent de l'œuvre des sorciers « mangeurs d'âmes » ou « jeteurs de sort ». Les *fĩintaamba*, considérés comme des spécialistes de la santé intégrale, étaient donc les seuls capables de soigner les maladies quelle que soit leur origine. Leurs savoirs thérapeutiques et magico-spirituels dans ce domaine leur conféraient une place de choix dans la société gouin. Dans le fonctionnement de la société, ce groupe socioreligieux assurait, elle aussi, la gestion d'une parcelle de pouvoir.

- Les *siemba* ou charlatans

L'une des conditions sine qua non de l'exercice de cette fonction est la participation au rite d'initiation au *dogo*. Chez les *Ciraamba*, cette activité socioreligieuse était exercée aussi bien par l'homme que la femme. Cependant, il n'était pas donné à tout le monde de devenir charlatan dans la mesure où il fallait recevoir des « révélations » (Soulama, 2022 : 63). Le charlatan était très présent dans la vie du Gouin. Celui-ci n'entreprend rien sans aller consulter. Le devin était également consulté lorsque se produisaient des événements ordinaires, par exemple la naissance d'un enfant, ou extraordinaires,

comme la survenue d'un incendie. Les *siemba*, en tant qu'institution, participait au bon fonctionnement de la société *cerma*.

Ces différentes institutions, ci-dessus analysées et bien d'autres, détenaient chacune une parcelle de pouvoir si bien que l'absence d'autorité centrale n'entamait en rien la quiétude et l'ordre social. Loin de vivre dans un état de désordre, la société *cerma* était constamment régulée par des éléments dits d'équilibre. Il y avait donc une vitalité de solidarité et de complémentarité entre ces différents groupes sociopolitiques et religieux. Ce faisant, la défaillance de certains était vite comblée par d'autres. La société gouin à travers ces institutions a connu des mutations à l'avènement de la colonisation.

2. Aperçu de l'expansion coloniale en pays *cerma*

Il est difficile d'analyser de façon isolée le fait colonial en pays gouin. La conquête de la plaine de Banfora est à mettre en relation avec celle de Bobo-Dioulasso. Samory Touré, qui était engagé dans une guerre contre Français et Anglais, vit dans le Burkina Faso actuel, notamment le pays *moaga*, un pourvoyeur de chevaux. Après la prise de Kong et du pays tiéfo, l'objectif de l'almamy était Bobo-Dioulasso.

Des acteurs de cet État dioula, surtout Guimbi Ouattara et l'imam Saguédi Sanou, au nom de la promotion de la paix sont allés déclarer la soumission de celui-ci à Samory Touré. Cet accord a été dénoncé par les Ouattara lorsque l'armée française arriva à Bobo-Dioulasso. Cette fois-ci, c'est Pintiéba Ouattara et Guimbi Ouattara qui sont allés manifester l'allégeance de l'État du Gwiriko au commandant Caudrelier (Dacher, 1997 : 115-116). Il n'y a donc pas eu de difficultés dans cette conquête.

Mais l'occupation effective de la ville a donné lieu à des affrontements militaires le 25 septembre 1897. S'étant autoproclamé roi des deux entités politiques dioula de Kong et du Gwiriko, Pintiéba Ouattara signa le traité de protectorat avec la France (Dacher, 1997 : 117). Du moment que les Gouin, de même que toute la région des Cascades actuelle, faisaient officiellement partie de l'un ou l'autre de ces deux États, leurs conquêtes devaient ainsi s'accomplir systématiquement.

Sauf qu'il s'agissait d'une illusion, puisque sur le terrain, les peuples de cette région ont défendu leur terre natale. Plusieurs chefs militaires français ont traversé la région. Il s'agit du lieutenant Modest qui a traversé les localités gouin de Koutoura, Siniéna et Banfora. Le 15

juin 1898, le capitaine Morisson a pris contact avec les habitants de Banfora. À ces deux chefs militaires, il convient d'ajouter le lieutenant Teissonière qui a réalisé la conquête de la région avec une colonne forte de 130 soldats (Sagnon, 1996 : 39-42). D'aucuns peuvent être amenés à penser que la conquête de la plaine de Banfora n'a pas été difficile.

Une telle perception porte pourtant le sceau de l'analyse simpliste, ceci au regard de la résistance opiniâtre des peuples de la région à la pénétration coloniale. De sa conquête en 1898 à 1903, elle a été caractérisée par l'insoumission générale de sa population. Les Dioula alliés des Français furent pillés, les agents politiques coloniaux envoyés ont été chassés, l'impôt n'était pas payé (Sagnon, 1996 : 45). La situation était donc bien explosive dans cette plaine du fait de l'absence d'autorité suprasociale capable d'admettre la soumission de tout le monde à l'envahisseur.

Face à cet état d'insoumission, l'entreprise d'une pacification s'imposait avec acuité. L'administration coloniale envoya le 20 janvier 1903 à partir de Bobo-Dioulasso, une mission de pacification dans la plaine de Banfora dirigée par le capitaine Marandet. Celui-ci mit en œuvre une technique inédite de pacification des populations de la plaine. En effet, malgré la supériorité militaire française, le capitaine n'a pas systématiquement fait usage de la force et de la violence. Il n'a eu recours à la force que lorsque cela s'imposait réellement. Pour tout le reste, la stratégie de la retenue et de la négociation a été la plus utilisée, surtout quand le contexte s'y prêtait. De cette façon, les localités gouin comme Banfora, Siniéna, Tiampagora, Diarabakoko, Tangora se sont soumises (Sagnon, 1996 : 48-49). C'est après ces tournées de pacification que l'administration coloniale, durement éprouvée, reprit son fonctionnement, conduisant à des mutations sociopolitiques en pays gouin.

3. Colonisation et mutations sociopolitiques

3.1. De nouvelles institutions politiques

Rappelons que les *Ciraamba* constituent un peuple à organisation politique non centralisée. L'autorité loin d'être absente a été fragmentée et confiée à une diversité d'institutions. Le souci de bon fonctionnement du système colonial a amené très tôt le colonisateur français à opérer des mutations dans l'organisation sociopolitique initiale du pays gouin.

Deux institutions politiques y ont été créées à savoir la chefferie de village et de canton. Contrairement à la fonction de chef de canton qui n'a pas été confiée au tout début aux *Ciraamba* en pays *cerma*, celle de chef de village leur a été attribuée. Le chef de canton et surtout le chef de village étaient chargés de l'exécution de la politique coloniale au sein des populations locales.

En pays gouin, il y eut deux types de réaction. L'on s'est d'abord gardé de désigner le prêtre du culte villageois comme chef de village. En fait, les Gouin ne voulaient pas que le nouveau pouvoir corrompt ce dépositaire du culte tellurique. Cela pouvait porter atteinte à sa relation avec les forces invisibles immanentes. Les *Ciraamba* choisissaient soit son frère soit un captif comme chef de village. Quant à la seconde forme de réaction, elle s'est faite solennellement. Il s'est agi d'un serment secret sur l'autel du village de ne pas utiliser le pouvoir des Blancs pour devenir puissant et dominer les autres membres de la communauté (Dacher, 1997 : 151).

Il y a une certaine particularité dans la réaction de ce peuple face à cette innovation politique. Cela se comprend aisément si l'on prend en compte l'organisation de la société *cerma*. Celle-ci était en effet égalitaire et tout était fait pour qu'un membre ne puisse pas avoir une ascendance au point de dominer les autres (Dacher, 1997 : 167). L'innovation politique coloniale en pays gouin ci-dessus analysée a eu des conséquences.

3.2. Les conséquences d'une innovation politique

La création « de toute pièce » de la fonction de chef de village et de canton n'a pas été sans conséquences en pays *cerma*. Les attributions du *nellejigântienjo* (prêtre du culte villageois) ou le *hiemajigântienjo* (prêtre du culte à la terre) ont pris un coup. En plus de son rôle de médiateur avec les forces invisibles immanentes, il remplissait des fonctions politiques. Il s'agit de l'arbitrage des conflits liés à la terre et la prise de certaines décisions (Dacher, 1997 : 167). Du fait de la nouvelle donne politique, la prise des décisions importantes et l'arbitrage des conflits sont devenus l'apanage du chef de village (Soulama, 2022 : 131). L'on constate donc une superposition d'acteurs politiques ayant les mêmes attributions. En réalité, il y eut des conflits de compétences entre anciens et nouveaux acteurs politiques en pays gouin. Ces conflits ont été remportés par le chef de village et de canton, acteurs politiques coloniaux, ce qui n'a pas manqué de troubler l'ordre ancien en pays gouin.

Une autre conséquence de la création de la fonction de chef de village et de canton en pays *cerma* est l'audience même de ces nouveaux acteurs politiques au sein des populations. Durant la période coloniale, en dépit du peu de considération dont ils bénéficiaient, du fait du soutien de l'administration coloniale avec sa force armée, ils ont remporté les conflits qui les opposaient aux anciens acteurs politiques. Mais à partir de 1960, l'administration coloniale n'était plus là pour les soutenir. Ils reconnaissent eux-mêmes à l'unanimité qu'ils sont loin du compte comparativement à l'audience dont bénéficient leurs pairs en pays *moaga* et *gulmance*. Cela se comprend aisément dans la mesure où ces entités politiques créées « de toutes pièces » par le colonisateur s'adaptent très peu ou difficilement en pays gouin où les populations n'ont pas une culture de grande soumission et d'obéissance au chef.

Nous avons entrepris de 2016 à 2017, des enquêtes orales auprès des chefs de village et de canton du pays gouin. Il est ressorti de leurs propos qu'ils bénéficiaient de peu de considération de la part des populations de leur ressort territorial. Ils ont ajouté que les populations soumises à leur autorité ne leur offraient jamais un petit cadeau du fait de leur statut de chef de village ou de canton³. Ce petit cadeau qui est insignifiant, mais qui a une grande signification chez ces nouveaux acteurs politiques peut être un poulet ou une tige de céréale.

Une des manifestations de ce peu d'audience de ces nouveaux acteurs politiques est que parfois, ils sont publiquement humiliés. En effet, lors de la crise de chefferie dans le village de Bounouna, situé à quelques kilomètres de la ville de Banfora en 2015, lorsque le chef de canton est intervenu pour offrir sa médiation, il a été chassé⁴. Pourtant, il est clair que le chef de canton de Bounouna était dans ses prérogatives quand il a intervenu pour résoudre une crise qui opposait des gens placés sous son autorité. Le fait de le chasser montre clairement que ce chef de canton ne représentait pas une autorité légitime aux yeux de ses administrés.

L'on peut donc dire qu'après la colonisation, le discrédit de ces nouveaux acteurs politiques institués par les maîtres d'hier ne fait que s'augmenter. À l'instar de leurs pairs d'autres parties du Burkina Faso, les regards de ces « têtes couronnées », par le fait unilatéral du colonisateur, sont tournés dorénavant vers les autorités gouvernementales. Organisées depuis un certain temps au sein d'une

³ Enquêtes orales auprès de Soma Sakoulba Brahima, chef de canton de Bounouna, le 24-08-2016 à Banfora

⁴ Enquêtes orales auprès de Soma Alassane, habitant de Bounouna, le 05-03-2016 à Bounouna

structure, elles espèrent avoir un statut avec toutes ses implications financières.

Dans la plaine de Banfora, plusieurs cantons furent créés. Il s'agit précisément des cantons de Soubakaniédougou, Bérégadougou, Sindou, Nafona, dans un premier temps, et de ceux de Diarabakoko et de Banfora, dans un second temps. Dans ces différents territoires administratifs, les chefs de canton furent chargés de l'exécution de la politique coloniale. Celle-ci consistait en la collecte de l'impôt, au recrutement militaire ou conscription, au suivi des cultures obligatoires et des prestations en travail communément appelées travail forcé.

En plus de ces missions qui se voulaient régaliennes, les chefs de canton furent chargés de rendre justice. En effet, les tribunaux indigènes furent créés dans les cantons précités de la région de Banfora à partir de 1903. Les membres de ces tribunaux étaient nommés et placés sous la direction du chef de canton. Ils étaient compétents dans le règlement des litiges qui pouvaient mettre à mal le bon fonctionnement de ces territoires administratifs. Au niveau supérieur, les délits les plus graves et les crimes étaient jugés par le tribunal de première instance basée à Bobo-Dioulasso, placé sous la direction du Commandant de cercle. Là aussi, les verdicts de condamnation à mort, une fois votés par le tribunal devaient être entérinés par la Cour Suprême basée à Dakar, la capitale du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF) (Sagnon, 1996 : 62-63). Ces juridictions n'ont pas été créées pour défendre les intérêts des populations administrées gouin, karaboro et turka. Elles ont été surtout mises en place pour le bon fonctionnement des cantons, du cercle, bref des colonies, gage d'une exploitation économique efficiente.

Les peuples de la plaine de Banfora notamment les *Ciraamba* qui font l'objet de la présente étude avaient leur propre juridiction, du moins leur manière de rendre justice. Au sein de ce peuple à organisation politique non centralisée, des institutions appelées éléments d'équilibre étaient chargées de trancher si possible les litiges dans leur domaine respectif. Cependant, la plus haute juridiction au sein de cette société demeurait les puissances invisibles immanentes.

L'introduction d'une nouvelle justice s'est sans doute heurtée à la justice du terroir gouin. Autrement dit, la nouvelle justice ou la justice moderne posait d'énormes problèmes dans la mesure où les *Ciraamba* ont été socialisés dans leur justice traditionnelle. Il s'en suit une incompréhension de cette nouvelle forme de justice. En effet, les convocations, les emprisonnements et bien d'autres dispositions

inhérentes à cette nouvelle justice n'étaient pas toujours compris par les justiciables que constituait le Gouin. Aussi, les emprisonnements pendant la saison pluvieuse posaient de véritables difficultés dans le domaine agricole.

La nouvelle justice n'a pas pu mettre fin à la justice du terroir gouin, mais elle a contribué à sa déperdition. La superposition de ces deux types de justice avec une primauté de la justice coloniale a certainement impacté la justice traditionnelle lorsque l'intérêt français était en jeu.

Conclusion

En définitive, on peut retenir que les *Ciraamba* sont un peuple à organisation politique non centralisée. L'autorité y avait été morcelée et gérée par des acteurs politiques anciens comme le forgeron, le chef de terre, les maîtres d'initiation, le devin, les guérisseurs et bien d'autres. Chacune de ces institutions du moins leurs dépositaires géraient une parcelle de pouvoir. À partir de 1898, les Gouin comme la plupart des peuples de la région des Cascades actuelle ont vécu sous domination coloniale. L'organisation sociopolitique initiale des *Ciraamba* a connu une mutation. L'on a assisté à la création « de toute pièce » de la chefferie de village et de canton chargée d'exécuter la politique coloniale française à la base. Cette innovation politique eut plusieurs conséquences. La superposition des anciens et nouveaux acteurs politiques a conduit à des conflits de compétences durant la période coloniale. Les nouveaux acteurs politiques qui bénéficiaient de peu de crédit et de considération durant la période coloniale, ont vu leur situation s'aggraver avec les indépendances. L'on a assisté ça et là parfois à des scènes d'humiliation.

Références bibliographiques

DACHER, Michèle, (1987), « Société lignagère et Etat : les Goin du Burkina Faso » *Genèse-Afrique* XXV (1), pp.42-57.

DACHER, Michèle, (1987), « Identité de groupe et identité multiple : le cas des Goin du Burkina Faso » *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe* 9-10, pp.101-115.

DACHER, Michèle, (1997), « Organisation politique d'une société acéphale : les Gouin du Burkina Faso » *L'Homme* 144, p.7-29.

- DACHER, Michèle**, (1997), *Histoire du pays gouin et de ses environs*, Paris-Ouagadougou, SEPIA-ADDB.
- HEBERT, Jean**, (1969), « Gwî et les Turka » *Notes et documents Voltaïques* 3(1), pp.10-51.
- HOLDER, Gilles**, (1998), « Esclaves et captifs au pays dogon. La société esclavagiste sama », *L'Homme*, tome 38 n°145, pp.71-108.
- LOUIS-VINCENT, Thomas et LUNEAU, René**, (1975), *La terre africaine et ses religions : traditions et changements*, Paris, Librairie Larousse.
- POISSON, Yves**, (1983), « L'approche qualitative et l'approche quantitative dans les recherches en éducation ». *Revue des sciences de l'éducation*, 9, (3), 369-378. <https://doi.org/10.7202/900420ar>. Consulté le 23-05-2018.
- POISSON, Yves**, (1983), « L'approche qualitative et l'approche quantitative dans les recherches en éducation. » *Revue des sciences de l'éducation* volume 9 n° 3, pp.369-378.
- SAGNON, Marius Daouda**, 1996, Les Karaboro, les Ciramba et les Kuraba face à la conquête et la mise en place de l'administration coloniale dans la plaine de Banfora : 1898- 1921, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Ouagadougou.
- SOULAMA, Kamy**, 2022, Les mutations socioculturelles chez les Ciraamba (Gouin) du Burkina Faso du XVII^e siècle à 2019, thèse de doctorat unique d'histoire, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou, Burkina Faso).
- TAUXIER, Louis**, (1933), « Les Gouin et les Tourouka, résidence de Banfora, Cercle de Bobo-Dioulasso. Etude ethnographique suivie d'un double vocabulaire » *Journal de la société des Africanistes*, pp.77-129.
- VASSALLUCCI, Jean-Louis**, 1988, Gbafô : Peuplement du site de Banfora (Burkina Faso), Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Provence (Marseille).